



Livret Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

QUE FAIRE APRÈS L'ÉVALUATION À DOMICILE ?

N° de dossier :

LIVRET À CONSERVER

seine 
&marne
LE DÉPARTEMENT

Que faire après l'évaluation APA

→ Vous allez recevoir par courrier la proposition de plan d'aide. Vous devez la retourner **sous 10 jours** au service seniors, aînés, personnes handicapées et aidants (SAPHA) de votre Maison départementale des solidarités (MDS), les adresses sont au verso.

Il faut la **dater** et la **signer**.

Si vous souhaitez la modifier, Il est nécessaire d'informer l'équipe SAPHA de votre Maison départementale des solidarités.

→ **Le choix du service d'aide à domicile (SAAD)** : si vous ne retenez pas le SAAD désigné dans le plan d'aide ou si vous n'avez pas encore choisi de SAAD, vous pouvez sélectionner un SAAD dans la liste remise par l'évaluateur de MDS.

Pour plus d'informations, vous pouvez appeler le

→ **Le choix d'un emploi direct ou d'un service mandataire** : la participation du Département vous sera versée au moyen du CESU Préfinancé (chèque emploi service universel). Chaque fin de mois, vous les recevrez à votre domicile pour le paiement de votre employé(e) à domicile ou du service mandataire auquel vous faites appel. Tout complément restant à votre charge sera à verser au moyen de votre choix.

La participation du Département au financement des charges sociales sera ensuite versée directement au CNCESU (Centre national des chèques emploi service universel), qui le déduira des charges vous incombant.

→ La décision du Président du Département vous sera notifiée par courrier. **Vous devez bien lire le contenu de la décision** et faire les démarches nécessaires en fonction de votre situation :

- déclarer votre emploi direct et les heures effectuées auprès du CNCESU ;
- déclarer votre service mandataire et les heures effectuées auprès de l'URSSAF ;
- adresser au Département la facture d'installation de la téléassistance, si vous êtes concerné(e) ;
- adresser au Département la facture acquittée de l'accueil de jour et/ou temporaire, si vous êtes concerné(e).

En cas de changement de situation

→ Un changement de situation peut concerner :

- une hospitalisation de plus de 30 jours ;
- une absence du domicile de plus de 30 jours ;
- un changement d'intervenant (service à domicile, emploi direct) ;
- une entrée en maison de retraite ;
- une modification de la situation familiale (mariage, divorce, décès) ;
- d'autres changements (familiaux, administratifs, financiers, etc.).

Si vous êtes dans ces cas, merci de faire un courrier en précisant votre n° de dossier et de l'adresser, accompagné des éventuels justificatifs au Département :



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE DGA-S / DA

Service des prestations
Hôtel du Département
CS 50377
77010 Melun cedex

RÉVISION

En cas de dégradation de votre état de santé, vous pouvez demander la révision de votre situation en envoyant un courrier au Département, précisant votre n° de dossier, et en joignant votre avis d'imposition.

RENOUVELLEMENT

Les droits à l'APA sont ouverts pour une durée de 5 ans.

Il vous appartient de faire la demande de renouvellement de vos droits APA 3 mois avant la date d'échéance, en constituant un nouveau dossier d'APA.

Pour plus d'informations

CONTACTEZ LE SAPHA DE LA MDS

LA PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

CHELLES

25, avenue du gendarme
Castermant
77500 Chelles
01 64 26 51 88

COULOMMIERS

26-28, rue du Palais de Justice
77120 Coulommiers
01 64 65 35 68

FONTAINEBLEAU

33, route de la Bonne Dame
77300 Fontainebleau
01 60 70 78 87

LAGNY-SUR-MARNE

15, boulevard du maréchal
Galliéni
77400 Lagny-sur-Marne
01 64 12 68 40

MEAUX

31, rue du Palais de Justice
77109 Meaux cedex
01 64 36 42 74

MELUN VAL-DE-SEINE

750, avenue Saint-Just
77000 Vaux-le-Pénil
01 64 10 62 19

MITRY-MORY

1^{er}, avenue du Dauphiné
77297 Mitry-Mory cedex
01 60 21 64 81

MONTEREAU

1, rue André Thomas
77130 Montereau-Fault-Yonne
01 60 57 22 18

NEMOURS

1, rue de Beauregard
77140 Nemours
01 60 55 20 58

NOISIEL

Grande allée
des impressionnistes
77448 Marne-la-Vallée cedex 2
01 69 67 44 03

PROVINS

11, rue du colonel Arnaud
Beltrame
77160 Provins
01 60 52 80 23

ROISSY-EN-BRIE

30, rue de la gare d'Émerainville
77680 Roissy-en-Brie
01 64 43 20 28

SÉNART

100, rue de Paris
77564 Lieusaint cedex
01 64 13 29 24

TOURNAN-EN-BRIE

16, place Edmond de Rothschild
77220 Tournan-en-Brie
01 64 25 07 05